



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

insuffisance rénale

Question écrite n° 23822

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la télésurveillance des malades traités en dialyse péritonéale à domicile. La progression de l'insuffisance rénale nécessitant un traitement de suppléance par dialyse est, malheureusement, d'environ 7 % par an en France, ce qui pose un problème préoccupant de prise en charge et de coût de traitement. Parmi les modalités de traitement, la dialyse péritonéale est une solution permettant le maintien à domicile de patients qui nécessiteraient un traitement lourd en centre de dialyse, avec des répercussions non négligeables sur la qualité de vie des patients et sur le coût du traitement. Cette technique ne se développe cependant pas beaucoup en France, en raison de la difficulté pour le néphrologue de suivre un malade qu'il ne voit en moyenne qu'une fois par mois au lieu de trois fois par semaines dans les centres classiques, ce qui entraîne parfois des complications qui auraient pu être évitées si un suivi plus intensif avait été possible. Or des spécialistes du laboratoire Lorrain de recherche en informatique et ses applications (Loria), en collaboration avec le CNRS-INRIA-universités de Nancy viennent de mettre au point un système innovant qui permet de surveiller à domicile des patients traités en dialyse péritonéale. Ce système, baptisé Diatelic, repose sur un mécanisme de suivi quotidien des dialysés par le biais d'une connexion téléphonique à une base de données, couplée à un système expert qui prévient le médecin en cas de déviation significative de différents paramètres médicaux que relèvent les malades eux-mêmes, lequel médecin peut intervenir immédiatement, ou modifier les directives du traitement. Or, l'expérimentation de ce système destinée à confirmer l'intérêt de cette technique pour le malade, ne se met en place que très lentement faute de moyen financiers appropriés, alors que le traitement par dialyse péritonéale à domicile est de trois à cinq fois moins cher que le traitement en centre de dialyse. Le soutien au développement de cette technique de télésurveillance des malades permettrait d'importantes économies, sans commune mesure avec l'investissement supplémentaire nécessité par l'équipement des malades, tout en offrant à ces derniers un confort de vie, rassurés qu'ils sont par ce contact journalier. Il lui demande en conséquence si le Gouvernement compte soutenir et promouvoir fortement cette nouvelle technique en dotant la recherche des moyens nécessaires au développement rapide du système Diatelic.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de Monsieur le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la mise au point d'un système permettant de surveiller à domicile des patients traités en dialyse péritonéale. Le projet de télésurveillance interactive et coopérative de dialysés (Diatelic) concernant la surveillance à domicile des patients traités en dialyse péritonéale, est né de la sollicitation du CNRS, des besoins de l'Association lorraine pour le traitement de l'insuffisance rénale (ALTIR) et de l'expérience du centre de recherche en informatique de Nancy. L'objectif était de développer, via internet, un système informatique de suivi en temps réel des patients dialysés par cette technique, facilitant le diagnostic et la prévention d'incidents ou accidents graves grâce à un système d'alerte. Une phase d'expérimentation a permis de valider et d'améliorer le système technique, à partir de juin 1998, sur des patients volontaires. A ce jour, ce système est opérationnel et fait l'objet d'une étude statistique comparant un groupe de patients équipés à un groupe de patients non équipés, afin de le

valider sur le plan médical. L'objectif, à terme, étant d'intégrer ce système à l'ensemble des techniques de dialyse à domicile dans le cadre d'une coopération avec l'assurance maladie. Le coût d'équipement de chaque domicile se situe entre 8 000 et 9 000 francs ; quant aux coûts en matière d'informatique et de maintenance, ils sont en cours d'évaluation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Weber](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23822

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1999, page 300

Réponse publiée le : 8 mars 1999, page 1456